

Expérimentation régionale Pour l'inclusion professionnelle Des demandeurs d'emploi autistes



Où en sommes-nous ?

Nous avons le plaisir de vous informer que dès septembre, seize conseillers sur la région des Pays de la Loire pourront accompagner des demandeurs d'emploi atteints d'autisme.

Ces conseillers ont été spécialement formés par EDI Formation à la compréhension des effets de ce handicap dans la vie sociale et professionnelle.

S'agissant d'une expérimentation, nous allons tenter de démontrer à quelles conditions l'inclusion professionnelle de personnes autistes est rendue possible dans le milieu ordinaire de travail. Pour cela, nous avons volontairement limité le nombre de personnes autistes prises en charge à ce titre.

Ainsi, la période d'expérimentation va de septembre 2018 à décembre 2019 sur laquelle 5 demandeurs d'emploi autistes seront accompagnés par chacun des seize conseillers soit potentiellement quatre-vingt personnes au total.

Pour rappel, le dispositif mis en place est une plate-forme qui distribuera des services répartis sur cinq grandes familles :

La définition et la validation d'un projet professionnel

La construction et la mise en œuvre d'une formation

La connaissance de l'entreprise

La recherche d'un emploi et la préparation du recrutement

L'accompagnement et le maintien dans l'emploi

Hormis l'accompagnement et le maintien dans l'emploi, tous les autres services seront délivrés par les conseillers Pôle emploi.

L'accompagnement et le maintien dans l'emploi sont des services qui seront rendus par des prestataires extérieurs à Pôle emploi.

Les personnes autistes qui pourraient bénéficier de cette expérimentation sont diagnostiquées « autistes » sans déficience intellectuelle et détentrices (ou susceptible de l'obtenir) de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), susceptible de rejoindre le milieu ordinaire de travail.

Dispositif d'emploi accompagné - (coaching emploi)

Des expériences, notamment en Amérique du Nord, ont montré l'importance d'assurer un suivi dans l'emploi pour pérenniser l'intégration en entreprise. C'est pourquoi, nous avons retenu **le principe d'associer au conseiller Pôle emploi un Job coach** dont la fonction est précisément de prendre le relai dès lors que la personne autiste rejoint un milieu de travail (ou de formation). Le job coach, sur demande du conseiller Pôle emploi, intervient pour **se mettre au service de l'entreprise et au service de la personne autiste** pour expliquer les particularités de l'autisme aux futurs collègues et à la hiérarchie, accompagner l'entreprise dans les aménagements du poste de travail et son organisation et traiter les difficultés relationnelles.

Mode d'emploi

La personne autiste ou un tiers prend contact avec la coordinatrice de la plate-forme, Madame Yvonne JANNEAU, qui analysera les éléments fournis et le cas échéant dirigera la personne vers un conseiller en proximité. Vous pouvez dès à présent communiquer vers votre réseau son adresse mël : yvonne.janneau@pole-emploi.fr.

La force d'un réseau de partenaires

Pôle emploi, depuis toujours, inscrit ses actions dans un champ partenarial. La raison principale en est que l'Emploi ou l'Insertion professionnelle relèvent de problématiques le plus souvent complexes dont le traitement exige une combinaison de moyens et d'expertises.

C'est pourquoi, nous avons cherché le concours de l'Agence Régionale de Santé, de l'AGEFIPH, de la DIRECCTE et du Centre Ressources Autisme mais aussi celui d'autres acteurs dont les associations de familles.

Les associations de familles qui œuvrent pour la cause des personnes autistes ont développé une connaissance profonde de ce handicap et de fait sont un puissant relai d'informations.

A Pôle emploi, nous sommes conscients des difficultés de notre expérimentation sur l'inclusion professionnelle des demandeurs d'emploi autistes. Il s'agira de réussir à donner confiance aux personnes concernées comme aux recruteurs.

Implantation des 16 conseillers ★ sur le territoire régional (et aire d'intervention ○)



LES DEMANDEURS D'EMPLOI AUTISTES ONT DROIT A LEUR PLACE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL